



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

outre-mer : structures administratives

Question écrite n° 73500

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc se référant à la loi du 21 mai 2001 et aux premières propositions du Comité pour la mémoire de l'esclavage, mis en place le 8 avril 2004 demande à M. le ministre de l'outre-mer quelles sont les perspectives de son action s'inspirant du premier rapport remis au Premier ministre le 12 avril 2005. Il lui demande les perspectives de réalisation d'un inventaire des objets qui ont un lien avec l'esclavage, susceptible d'être réalisé dans les collections nationales et régionales, notamment en intensifiant le programme national de collecte des archives privées relatives à l'histoire de l'esclavage. (La lettre du Gouvernement, n° 18121, avril 2005).

## Texte de la réponse

La collecte des archives privées relatives à la traite et à l'esclavage a fait et continue à faire l'objet d'une attention toute particulière de la part de la direction des Archives de France au ministère de la culture et de la communication. En témoigne la richesse des collections publiques qui s'enrichissent régulièrement des papiers d'armateurs, de négociants ou de propriétaires d'anciennes plantations entrés dans les dépôts publics soit par acquisition, soit par don, soit par dépôt. La veille exercée sur le commerce des documents historiques permet par ailleurs à la direction des Archives de France d'intervenir efficacement et systématiquement lors de la vente de documents relatifs à la traite et à l'esclavage, même si dans le domaine des archives privées elle ne dispose pas des moyens qui sont les siens dans le domaine des archives publiques pour éviter le démembrement des fonds réalisé par certains vendeurs à des fins spéculatives. Elle poursuit néanmoins et poursuivra son action dans ce domaine avec le double souci de prévenir la dispersion de documents précieux pour l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage et d'enrichir le patrimoine national.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73500

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** outre-mer

**Ministère attributaire :** outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 septembre 2005, page 8486

**Réponse publiée le :** 15 novembre 2005, page 10633